



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail, a accordé par sa décision du 12 mars 2024 (arrêté n° 3A/2024/0620/174) l'autorisation à exploiter un élévateur à fourches de la marque JUNGHEINRICH, du type EFG DH12 5GE, avec le numéro de construction 89908617 GG à la société Dostert Ateliers Mécaniques.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 21 mars 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Two handwritten signatures in blue ink are present. One is on the left, under the text 'Le secrétaire communal', and the other is on the right, under the text 'Le bourgmestre'.



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu